



Anael Finance iSeries 6.2 et 7.0

RGPD

Inventaire des données personnelles, traitements
et sécurité

Documentation

© Copyright 2018 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries 6.2 et 7.0 – version documentation RGPD 1.1

Auteur : Chantal Leclerc

Date de publication : mai 22, 2018

Table des matières

À propos de ce document	5
Public concerné	5
Périmètre du document	6
Prérequis et avertissement.....	6
Organisation.....	6
Documents liés	7
Historique du document.....	7
Contacter Infor	7
Chapitre 1 Rappels sur le RGPD	9
La responsabilité des entreprises.....	9
Les droits des citoyens européens	9
Définitions	10
Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?	10
Qu'est-ce qu'un traitement des données ?	11
Qu'est-ce qu'une violation de données à caractère personnel ?.....	11
Accountability (le principe de responsabilisation)	11
Licéité des traitements	11
Chapitre 2 Architecture Anael Finance iSeries 6.2 et 7.0	13
Chapitre 3 Les données personnelles	15
Les données personnelles structurées.....	15
Catégorie des données personnelles.....	15
Tiers.....	17
Blocs notes Tiers	18
Domiciliations Bancaires Tiers	18
Adresses Complémentaires Tiers	19
Compléments DAS2 Tiers.....	20

Mandats tiers	21
Identifiants Tiers	22
Utilisateurs internet.....	23
Les données personnelles non structurées.....	24
Chapitre 4 Les traitements.....	25
Les traitements effectués.....	25
Mise à jour des tables tiers.....	25
Mise à jour des utilisateurs internet.....	25
Intégration.....	25
Consultations	26
Editions et autres traitements.....	26
La production de fichiers résultants.....	26
Edition de la DAS2 au format DGFIP	27
Edition de la DAS2 au format DSN	27
Virements, prélèvements et données stockées temporairement.....	28
Virements et prélèvements SEPA.....	28
Virements et LCR magnétiques CFONB	28
Chapitre 5 La sécurité	31
Principe général	31
Gestion des droits	32
Droits d'accès sur les références	32
Liste de contrôle des droits	34
La liste des mots de passe.....	34
La liste des menus	35
Données Cryptées	35
Chapitre 6 Pistes d'audit - Traçabilité	37
Traçabilité des fichiers de références.....	37
Chapitre 7 Autres	39

À propos de ce document

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, en anglais GDPR General Data Protection Regulation) s'appliquera le 25 mai 2018 dans toute l'Europe sans qu'il soit nécessaire que chaque pays transcrive le texte dans son droit national. Il ne s'agit pas d'une loi mais d'un règlement communautaire. La particularité du règlement européen est qu'il est d'effet direct dans la loi nationale, contrairement à une directive européenne.

Le RGPD s'articule autour de deux axes principaux

- Le renforcement des droits pour les personnes
- De nouvelles obligations pour les entreprises

Jusqu'ici – depuis la loi française de janvier 1978, et un texte de l'UE datant de 1995 - on était dans un processus de déclaration et d'autorisation.

Le responsable du traitement – c'est-à-dire celui qui détermine les moyens et la finalité du traitement (et pas forcément celui qui le faisait ; à savoir le sous-traitant) – devait réaliser des formalités préalables auprès de la CNIL.

Avec le RGPD, on passe dans une logique de responsabilisation (*Accountability* en anglais) : il appartient désormais au responsable du traitement de prendre toutes les mesures requises pour garantir la conformité dudit traitement. Il doit par ailleurs être en mesure de le démontrer, en cas de contrôle de la CNIL par exemple.

Le responsable du traitement est maintenant considéré comme un acteur économique responsable. C'est à lui de prendre les mesures techniques et organisationnelles visant à garantir le respect de la réglementation. Il n'a plus à déclarer son traitement, ni à solliciter une autorisation préalable. En revanche il se doit de tout documenter.

Public concerné

Responsable de traitement Anael Finance iSeries V6R2 et V7R0

Périmètre du document

Inventaire des données personnelles contenues dans Anael Finance iSeries V6R2 et V7R0, utilisation de ces données dans les traitements, et principe des Sécurités existantes dans Anael Finance iSeries V6R2 et V7R0.

Ces informations sont nécessaires à votre Délégué à la Protection des Données (DPD, en anglais DPO – Data Protection Officer) ainsi qu'à votre Responsable de Traitement (the Data Controller, en anglais) afin qu'ils puissent apprécier le risque et les mesures techniques et organisationnelles qu'ils doivent mettre en place pour démontrer leur conformité avec le RGPD.

Prérequis et avertissement

Le lecteur doit avoir compris et assimilé tous les concepts et besoins liés au RGPD. L'objectif de ce document n'est pas d'expliquer ce qu'est le RGPD, ni de conseiller sur le sujet.

L'objectif de ce document est de fournir les informations sur les données personnelles traitées via Anael Finance iSeries V6R2 et V7R0, les traitements associés, ainsi que la sécurité existante dans le produit, permettant ainsi au Responsable de Traitement de trouver les informations dont il a besoin sur ces sujets.

Ce document ne se substitue en aucun cas à l'élaboration et à la tenue du registre des traitements qui doit être réalisé par le Responsable des traitements.

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description
1- Rappels sur le RGPD	Responsabilités des entreprises, Droits des Citoyens de l'UE, Définitions
2- Architecture Anael Finance iSeries	Aperçu général de l'architecture Anael Finance iSeries, version 6.2 et 7.0
3- Données personnelles	Inventaires des données personnelles contenues dans Anael Finance iSeries
4- Traitements	Traitements effectués sur la base des données personnelles dans Anael Finance iSeries
5- Sécurité	Sécurité, Gestion des droits et des accès dans Anael Finance iSeries

Documents liés

<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

Infor Anael Finance iSeries – Traitements batch

Infor Anael Finance iSeries – Gestion des mots de passe

Infor Anael Finance iSeries – Déclaration DAS2 DSN

Jpam iSeries – Gestion de la confidentialité

Infor Anael Finance iSeries – Traçabilités

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
0.0	21 mars 2018	Spi	Création de la trame
1.0	20 avril 2018	Chantal Leclerc	Réalisation du document
	30 avril 2018	Pke	Relecture finale
1.1	22 mai 2018	Pke	Coquilles page 34

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Succinctement et à titre de rappel :

La responsabilité des entreprises

Concerne les entreprises qui traitent des données personnelles des ressortissants de l'UE (même si le siège ou la localisation de ladite entreprise se situe en dehors de l'UE).

Responsable des données collectées, de leur traitement, de leur sécurisation (enregistrement, stockage et accès), de leur destruction une fois devenues inutiles, et du signalement des fuites et violations.

- 1- Sécurité des données et des traitements
- 2- Minimiser les données collectées
- 3- Démontrer la conformité avec la loi
 - Procédures écrites, registre des activités de traitement, nomination d'un délégué à la protection des données ou DPO (Data Protection Officer) pour les organismes concernés (Etat, Administration, Santé, Profilage)
- 4- Notification des cas de fuites de données (data breach)
 - Notification sous 72 heures au plus tard (au lieu du « délai raisonnable »), à l'autorité de contrôle (la CNIL).
- 5- Droits des personnes
 - Consentement explicite, droits d'accès, droit d'oubli et à la portabilité

Les droits des citoyens européens

Donne aux citoyens de l'UE plus de contrôle sur leurs données personnelles ; consentement explicite et droits d'accès.

- 1- Droit à l'information :
 - Transparence sur l'utilisation faite de vos données
- 2- Droit d'accès

- Fournir un accès à vos propres données
 - Expliquer l'utilisation qui en est faite
 - Toute autre information associée à vos données personnelles (goût, habitudes etc.)
- 3- Droit de rectification
- Droit de voir vos données rectifiées si elles sont incomplètes ou inexactes
- 4- Droit à l'oubli
- Droit de voir vos données supprimées quand il n'existe plus de raison valable de les conserver (Fin de la relation commerciale)
- 5- Droit de restriction ou d'opposition au traitement et son automatisation
- Vous pouvez autoriser le stockage de vos données et pas leur traitement (pas d'analyse comportemental, pas de tri etc.)
- 6- Droit de portabilité
- Vous pouvez exiger une copie des informations vous concernant et les réutiliser à votre convenance

Définitions

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Nom, prénom, mail, tel, date de naissance, n° de CB, adresse IP, Identifiant unique, coordonnées GPS (GDPR considère les identifiants et la géolocalisation comme des données personnelles) etc. mais aussi :

“Donnée identifiée ou identifiable d'une personne physique permettant une identification directe ou indirecte.”

Définition des données à caractère personnel :

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ... est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Qu'est-ce qu'un traitement des données ?

« Collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication, transmission ou diffusion » de données à caractère personnel.

Définition de traitement :

« Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction ».

Qu'est-ce qu'une violation de données à caractère personnel ?

Une violation de sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

Accountability (le principe de responsabilisation)

L'Accountability est au cœur du RGPD.

L'Accountability est défini par la CNIL comme « l'obligation pour les entreprises de mettre en œuvre des mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données »

Licéité des traitements

(39) « Tout traitement de données à caractère personnel devrait être licite et loyal. Le fait que des données à caractère personnel concernant des personnes physiques sont collectées, utilisées, consultées ou traitées d'une autre manière et la mesure dans laquelle ces données sont ou seront traitées devraient être transparents à l'égard des personnes physiques concernées. Le principe de transparence exige que toute information et communication relatives au traitement de ces données à caractère personnel soient aisément accessibles, faciles à comprendre, et formulées en des termes clairs et simples. Ce principe vaut, notamment, pour les informations communiquées aux personnes concernées sur l'identité du responsable du traitement et sur les finalités du traitement ainsi que pour les autres informations visant à assurer un traitement loyal et transparent à l'égard des personnes physiques concernées et leur droit d'obtenir la confirmation et la communication des données à caractère personnel les concernant qui font l'objet d'un traitement. Les personnes physiques devraient être informées des risques, règles, garanties et droits liés au traitement des données à caractère personnel et des modalités d'exercice de leurs droits en ce qui concerne ce

traitement. En particulier, les finalités spécifiques du traitement des données à caractère personnel devraient être explicites et légitimes, et déterminées lors de la collecte des données à caractère personnel. Les données à caractère personnel devraient être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire pour les finalités pour lesquelles elles sont traitées. Cela exige, notamment, de garantir que la durée de conservation des données soit limitée au strict minimum. Les données à caractère personnel ne devraient être traitées que si la finalité du traitement ne peut être raisonnablement atteinte par d'autres moyens. Afin de garantir que les données ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire, des délais devraient être fixés par le responsable du traitement pour leur effacement ou pour un examen périodique. Il y a lieu de prendre toutes les mesures raisonnables afin de garantir que les données à caractère personnel qui sont inexactes sont rectifiées ou supprimées. Les données à caractère personnel devraient être traitées de manière à garantir une sécurité et une confidentialité appropriées, y compris pour prévenir l'accès non autorisé à ces données et à l'équipement utilisé pour leur traitement ainsi que l'utilisation non autorisée de ces données et de cet équipement. »

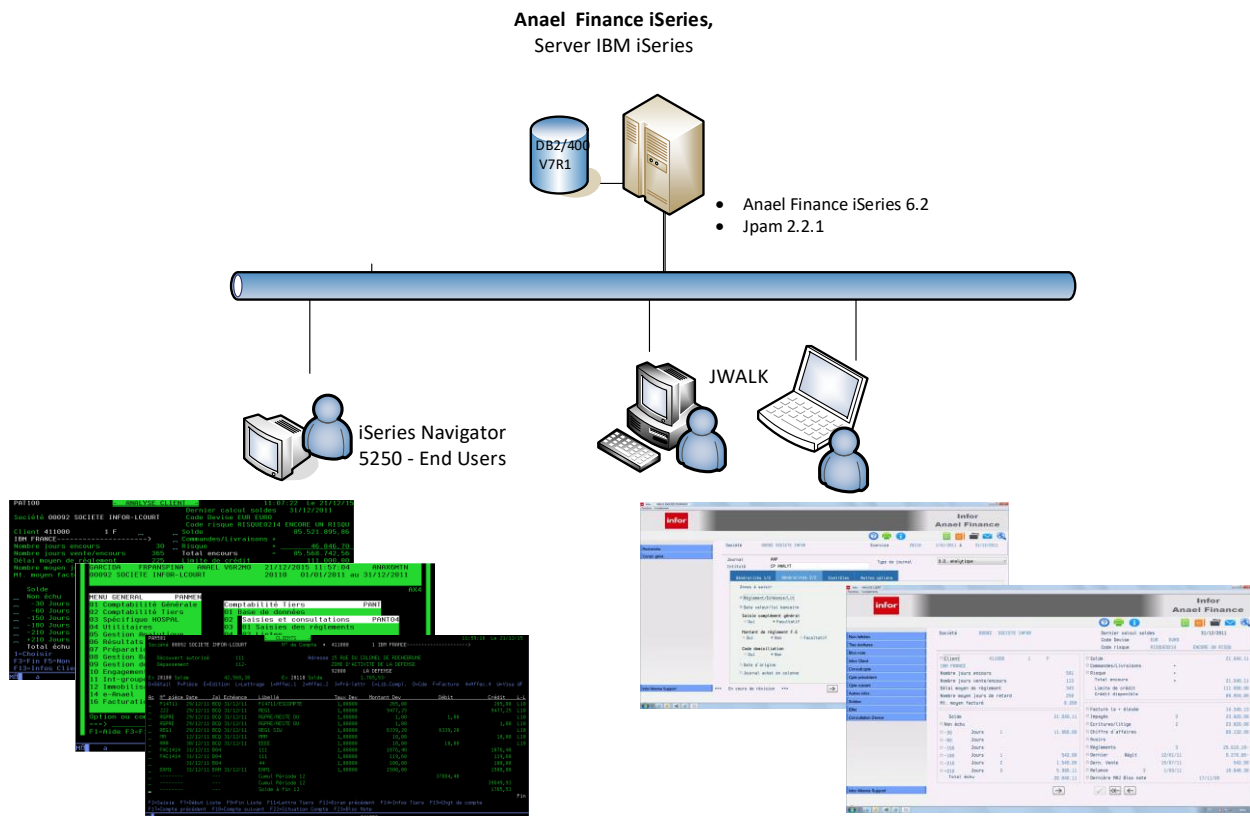
(40) « Pour être licite, le traitement de données à caractère personnel devrait être fondé sur le consentement de la personne concernée ou reposer sur tout autre fondement légitime prévu par la loi, soit dans le présent règlement soit dans une autre disposition du droit national ou du droit de l'Union, ainsi que le prévoit le présent règlement, y compris la nécessité de respecter l'obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis ou la nécessité d'exécuter un contrat auquel la personne concernée est partie ou pour prendre des mesures précontractuelles à la demande de la personne concernée. »

(44) « Le traitement devrait être considéré comme licite lorsqu'il est nécessaire dans le cadre d'un contrat ou de l'intention de conclure un contrat. »

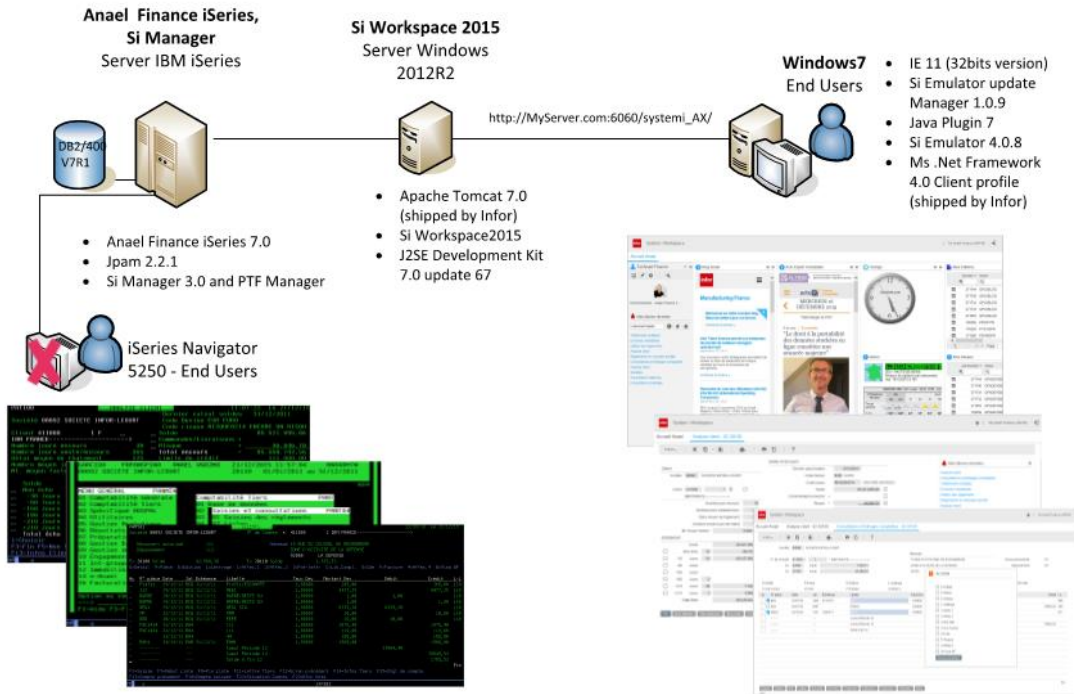
Chapitre 2 Architecture Anael Finance iSeries 6.2 et 7.0

2

Aperçu général version 6.2



Aperçu général version 7.0



Chapitre 3 Les données personnelles

3

Les données personnelles structurées

Les données personnelles « structurées » concernent les données organisées dans le système de Base de données. Par opposition il peut également exister des données « non structurées » telles que par exemple des photos, des vidéos, des enregistrements audios, des documents scannés, des documents bureautiques, etc.

Catégorie des données personnelles

Dans la suite de ce document nous utilisons les catégories suivantes inspirées de la CNIL (cf modèle exemple du registre des traitements et formulaire de notification de violation de données à caractère personnel)

Etat Civil : Nom, Prénom, sexe, date de naissance, âge, ...

Coordonnées : Adresse postale ou électronique, n° de téléphone fixe ou portable, ...

Identification : Identification ou accès : Identifiant, mot de passe, numéro de client, N° Matricule, ...

Info. Financière : Informations Financières : Revenus, n° carte de crédit, coordonnées bancaires, situation financière, ...

Vie perso : Vie personnelle : Situation familiale, Nombre d'enfants, habitude de vie, etc.

Service com : Spécifiquement liées à la fourniture d'un service de communication électronique : Données de localisation (déplacements, données GPS, GSM, etc.) ou de connexion (adresse IP, logs, etc.), données relatives aux historiques de navigation internet, aux courriers électroniques et aux listes d'appels téléphoniques détaillés.

Sensible : Opinions philosophiques, politiques, religieuses, appartenance syndicale, relatives à la vie sexuelle ou à la santé, donnée biométriques et génétiques, origine raciale ou ethnique, condamnations pénales ou infractions, Numéro d'identification national unique (NIR – Numéro d'Inscription au Répertoire, i.e. communément appelé « n° de sécurité sociale »).

Image doc : Image, autre médias et documents : Photo, documents scannés (carte d'identité, passeport, ...), fichiers son, fichiers vidéo

Zone libre : zone de saisie libre dont le contenu n'est pas contrôlé par le logiciel et sous la seule responsabilité du responsable de traitement.

Important : rappel de la législation en vigueur. Concernant les zones de type texte libres et commentaire : « *Les données saisies dans cette zone le sont sous la responsabilité de leur auteur. Vous ne devez pas saisir des données contraires aux législations et réglementations en vigueur. Sont notamment interdits les textes relatifs à l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure, ...* »

Tiers

Les données à caractère personnel du fichier des tiers FAN050P1 sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
RSTE	Société	5/0 num	Non	Identification (clé)
RSEQ	Séquence	6 char	Non	Identification (clé)
RAUX	Tiers	8 char	Non	Identification (clé)
TMOT	Mot directeur	10 char	Oui	Etat civil
TTNOM	Libellé long	32 char	Oui	Etat civil
TNOMR	Libellé court	25 char	Oui	Etat civil
TAD1	Adresse 1	32 char	Oui	Coordonnées
TAD2	Adresse 2	32 char	Oui	Coordonnées
TAD3	Adresse 3	32 char	Oui	Coordonnées
TPOST	Code postal	8 char	Oui	Coordonnées
TVILLE	Ville	32 char	Oui	Coordonnées
TTEL	Téléphone	15 char	Oui	Coordonnées
TTELEX	Télex	15 char	Oui	Coordonnées
TFAX	Fax	15 char	Oui	Coordonnées
TPAYS	Pays	3 char	Oui	Coordonnées
TSIREN	Siren	9 char	Oui	Identification
TSIRET	Siret	5 char	Oui	Identification
TEMAIL	Email	60 char	Oui	Coordonnées
TCONTA	Contact	20 char	Oui	Coordonnées

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones du fichier FAN050P1 ont été occultées.

Blocs notes Tiers

Ce fichier est un fichier secondaire du fichier des tiers (FAN050P1).

Il n'y a pas de données à caractère personnel dans le fichier des Blocs notes tiers FAN053P1 mais **des zones libres qui sont sous la seule responsabilité de leur auteur.**

Domiciliations Bancaires Tiers

Ce fichier est un fichier secondaire du fichier des tiers (FAN050P1).

Les données à caractère personnel du fichier des Domiciliations Bancaires FAN055P1 sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
RSTE	Société	5/0 num	Non	Identification (clé)
RSEQ	Auxiliaire	6 char	Non	Identification (clé)
RAUX	Tiers	8 char	Non	Identification (clé)
TPTE	Priorité	2/0 num	Non	Identification (clé)
TBQE	Code RIB	5/0 num	Oui	Information financière
TGUI	RIB par défaut	5/0 num	Oui	Information financière
TCPTE	Compte	11 char	Oui	Information financière
TCPTEE	Compte étranger	34 char	Oui	Information financière
TRIB	Clé RIB	2/0 num	Oui	Information financière
TLIBB1	Libellé RIB 1	25 char	Oui	Information financière
TLIBB2	Libellé RIB 2	25 char	Oui	Information financière
TLIBB3	Libellé RIB 3	25 char	Oui	Information financière
TLIBB4	Libellé RIB 4	25 char	Oui	Information financière
TCPTEI	Compte italien	12 char	Oui	Information financière
TFIL01	Code cin italien	2 char	Oui	Information financière
TIBPAY	Code pays IBAN	2 char	Oui	Information financière
TCIBAN	Clé IBAN	2 char	Oui	Information financière
TCBIC	Code BIC	11 char	Oui	Information financière

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones du fichier FAN055P1 ont été occultées.

Adresses Complémentaires Tiers

Ce fichier est un fichier secondaire du fichier des tiers(FAN050P1).

Les données à caractère personnel du fichier adresses complémentaires FEG050P1 sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
RSTE	Société	5/0 num	Non	Identification (clé)
RSEQ	Séquence	6 char	Non	Identification (clé)
RAUX	Tiers	8 char	Non	Identification (clé)
ROCC	Occurrence	2/0 num	Non	Identification (clé)
FAD1	Adresse 1	32 char	Oui	Coordonnées
FAD2	Adresse 2	32 char	Oui	Coordonnées
FAD2	Adresse 3	32 char	Oui	Coordonnées
FCPOST	Code postal	8 char	Oui	Coordonnées
FCVIL	Ville	32 char	Oui	Coordonnées
FCONT	Contact	30 char	Oui	Coordonnées
FTEL	Téléphone	15 char	Oui	Coordonnées
FTELEX	Télex	15 char	Oui	Coordonnées
FFAX	Fax	15 char	Oui	Coordonnées
FPAYS	Pays	3 char	Oui	Coordonnées
FEMAIL	Email	60 char	Oui	Coordonnées

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones du fichier FEG050P1 ont été occultées.

Compléments DAS2 Tiers

Ce fichier est un fichier secondaire du fichier des tiers (FAN050P1).

Les données à caractère personnel du fichier complément DAS2 FEG050P1 (occurrence 99) sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
RSTE	Société	5/0 num	Non	Identification (clé)
RSEQ	Séquence	6 char	Non	Identification (clé)
RAUX	Tiers	8 char	Non	Identification (clé)
ROCC	Occurrence (99)	2/0 num	Non	Identification (clé)
FAD1	Nom du tiers	30 char	Oui	Etat civil
FAD2	Prénom du tiers	20 char	Oui	Etat civil

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones du fichier FEG050P1 (occurrence 99) ont été occultées.

Mandats tiers

Ce fichier est un fichier secondaire du fichier des tiers (FAN050P1).

Les données à caractère personnel du fichier des mandats FPS050P1 sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
RSTE	Société	5/0 num	Non	Identification (clé)
MSSEQ	Auxiliaire	6 char	Non	Identification (clé)
MSAUX	Tiers	8 char	Non	Identification (clé)
MSMAN	Mandat du tiers	35 char	Non	Identification (clé)
MSVER	Version du mandat	2/0 num	Non	Identification (clé)
MSIBAN	IBAN	34 char	Oui	Information financière
MSBIC	BIC	11 char	Oui	Information financière
MSTYPE	Type de prélèvement	1 char	Oui	Information financière
MSLINST	Local instrument	1 char	Oui	Information financière
MSREF	Référence du débiteur	35 char	Oui	Information financière
MSDTSMA	Date signature - année	4/0 num	Oui	Information financière
MSDTSMM	Date signature - mois	2/0 num	Oui	Information financière
MSDTSMJ	Date signature - jour	2/0 num	Oui	Information financière
MSDTFMA	Date fin contrat - année	4/0 num	Oui	Information financière
MSDTFMM	Date fin contrat – mois	2/0 num	Oui	Information financière
MSDTFMJ	Date fin contrat - jour	2/0 num	Oui	Information financière
MSIDCTR	Numéro de contrat	35 char	Oui	Information financière

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones du fichier FPS050P1 ont été occultées.

Identifiants Tiers

Ce fichier est un fichier secondaire du fichier des tiers (FAN050P1).

Les données à caractère personnel du fichier des identifiants FTV050P1 sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
RSTE	Société	5 char	Non	Identification (clé)
RCE	Code enregistrement	1 char	Non	Identification (clé)
RGEN	Compte général	6 char	Non	Identification (clé)
RAUX	Tiers	10 char	Non	Identification (clé)
ROCC	Occurrence	2/0 num	Non	Identification (clé)
TISO	Pays ISO identifiant	2 char	Oui	Identification
TIDENT	Identifiant	15 char	Oui	Identification

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones du fichier FTV050P1 ont été occultées.

Utilisateurs internet

Les données à caractère personnel du fichier des utilisateurs internet FEW010P1 sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
EWUSER	User internet	60 char	Non	Identification (clé)
EWPWS	Mot de passe	10 char	Oui	Identification
EWPWSA	Mot de passe ANAEL	10 char	Oui	Identification
EWEMA1	Email	60 char	Oui	Coordonnées

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones du fichier FEW010P1 ont été occultées.

Les données personnelles non structurées

Il n'existe pas de fonctionnalité pour gérer des données personnelles non structurées dans Anael Finance iSeries.

Notez néanmoins qu'Anael Finance iSeries peut fournir des données au produit tiers Compleo Supervisor, module Xml Stream Connector (ex. DataQ). Ce produit permet d'éditer en mode bureautique (Word, Excel, ...) les lettres, relevés, relances, relances d'acceptation et les situations de compte. Les modèles fournis à titre d'exemple par Infor peuvent être adaptés au besoin du client.

Le stockage et la gestion des documents susceptibles d'être ainsi créés sont de la responsabilité du demandeur.

Les traitements effectués

Mise à jour des tables tiers

Les données personnelles sont saisies, modifiées et supprimées manuellement via des programmes de mise à jour pour les fichiers concernés (Tiers, Domiciliations, Adresses complémentaires, Complément DAS2, Mandats, Comptes généraux) :

- PAN050 : Programme permettant la saisie, modification ou suppression des tiers
- PAN052 : Programme permettant la saisie, modification ou suppression des domiciliations bancaires tiers
- PMC051 : Programme permettant la saisie, modification ou suppression des adresses complémentaires
- PAN050 (action D2) : Programme permettant la saisie, modification ou suppression des compléments DAS2
- PPS050 : Programme permettant la saisie, modification ou suppression des mandats
- PTV050 : Programme permettant la saisie, modification ou suppression des identifiants tiers

Mise à jour des utilisateurs internet

- PEW010 : Programme permettant la saisie, modification ou suppression des utilisateurs internet

Intégration

La base Finance tiers peut être alimentée via le module d'import de données. Dans cette option, chaque fichier est importé séparément (sauf les utilisateurs internet). Pour plus de détail, se référer

à la documentation suivante : **Infor Anael Finance iSeries – Traitements batch**, dans le chapitre 1 - Batch sur base de données. Cette documentation contient la description des fichiers.

Il est également possible d'importer et d'exporter les infos bancaires des tiers. Pour plus de détail, se référer à la documentation suivante : **Infor Anael Finance iSeries – Traitements batch**, dans le chapitre 1 et le paragraphe - Exportation/Importation des informations bancaires. Cette documentation contient la description du fichier

Consultations

Les données personnelles apparaissent dans les consultations en lecture seule dans les options suivantes :

- PAN499 : Consultation des écritures par numéro d'ordre
- PAN500 : Consultation des écritures
- PAN510 : Consultation de pièce
- PAN560 : Consultation balance
- PAN565 : Consultation des journaux
- PAN580 : Consultation des écritures par matricule/regroupement
- PAN750 : Consultation du chiffre d'affaires
- PAT100 : Consultation de l'analyse clients
- PMC040 : Consultation blocs notes tiers
- PCR500 : Consultation des écritures extra comptables
- PCS500 : Consultation par code statistiques
- PST500 : Consultation des écritures standards

Editions et autres traitements

De manière générale, les données personnelles sont reprises dans l'ensemble des chaînes dédiées à la gestion des tiers. Elles apparaissent dans plusieurs types de traitements :

- Editions : Nom, adresse du tiers, ...
- Traitements légaux : DAS2, Déclaration de TVA, Fichier fiscal
- Sorties bancaires : Virements SEPA, Prélèvements SEPA, ...

La production de fichiers résultants

Important : Il appartient au responsable de traitement de s'assurer de la sécurisation de l'espace de stockage des fichiers résultants, et de procéder à leurs suppressions lorsque la finalité du traitement a été atteinte ou, si applicable, lorsque le délai légal de conservation a été purgé.

Edition de la DAS2 au format DGFIP

Lors de la constitution du fichier DAS2 au format DGFIP, les zones suivantes (à priori données professionnelles et non personnelles) sont obligatoires :

- Nom du responsable demandant l'édition
- Prénom
- Téléphone
- Mail

De plus, dans le fichier FANDAS2 sont concaténées des données personnelles comme le SIREN, SIRET, Ce fichier permet de générer le fichier à transmettre à la DGFIP.

Lors de la sortie du fichier DAS2, le fichier constitué est enregistré avec le nom de fichier et dans la bibliothèque saisis en paramètre.

Les noms du fichier et de la bibliothèque peuvent être pré-paramétrés et non modifiables. Pour plus de détail, se référer à la documentation suivante : **Infor Anael Finance iSeries – Gestion des mots de passe**, dans le chapitre 1 et le paragraphe - Les sorties fichiers.

Edition de la DAS2 au format DSN

Lors de la constitution du fichier DAS2 au format DSN, les zones de données personnelles suivantes sont obligatoires :

- Le nom et le prénom du tiers pour les personnes physiques ou les tiers étrangers
- Le SIREN et SIRET du tiers pour les personnes morales

Lors de la constitution du fichier, le fichier CSV est déposé dans un dossier de l'IFS (Integrated File System, pour parler simplement l'IFS est la structure de fichiers arborescente des IBM i, comparable à ce que l'on peut avoir sur un poste Windows, Linux ou Unix).

Le chemin du dossier avec le nom du fichier CSV peuvent être pré-paramétrés. Pour plus de détail, se référer à la documentation suivante : **Infor Anael Finance iSeries – Déclaration DAS2 DSN**, dans le chapitre 2 et le paragraphe - Liens par société -DAS2.

Virements, prélèvements et données stockées temporairement

Virements et prélèvements SEPA

Lors de la génération des **virements SEPA**, les données servant à générer le fichier XML sont stockées dans le fichier FRTSEPA. Ces zones contiennent les données bancaires des tiers et sociétés concernés.

Lors de la constitution du fichier, le fichier XML est déposé dans un dossier de l'IFS.

De même, d'autres fichiers sont susceptibles de contenir temporairement des données bancaires (FRTSEPAVC, FRTSEPAVI, FRTSEPAVT).

Ces fichiers peuvent être purgés par et sous le contrôle de l'utilisateur lors de leurs demandes d'épuration (Option : Comptabilité tiers, Règlements tiers, Comptabilisation/sortie sur support et enfin Sortie des virements SEPA).

Lors de la génération des **prélèvements SEPA**, les données servant à générer le fichier XML sont stockées dans le fichier FGPSEPA. Ces zones contiennent les données bancaires des tiers et sociétés concernés.

Lors de la constitution du fichier, le fichier XML est déposé dans un dossier de l'IFS. Il appartient au responsable de traitement de s'assurer de la sécurisation de l'espace de stockage du fichier, et de procéder à la suppression du fichier lorsque la finalité du traitement a été atteinte et -si applicable- lorsque délai légal de conservation des données a été purgé.

Le fichier FGPSEPA peut être purgé par et sous le contrôle de l'utilisateur lors de sa demande d'épuration (Option : Comptabilité tiers, Gestion du portefeuille et enfin Sortie des prélèvements SEPA).

Remarque : les noms du fichier XML et du dossier de l'IFS peuvent être pré-paramétrés au niveau du contrat bilatéral de la banque et non modifiables (paramétrable dans la constante du PRT260 pour les virements et dans la constante du PGP260 pour les prélèvements).

Virements et LCR magnétiques CFONB

Lors de la génération des **virements**, les données servant à générer le fichier sont stockées dans le fichier FRTVIRT. Ces zones contiennent les données bancaires des tiers et sociétés concernés.

Lors de la sortie des fichiers virements, le fichier constitué est enregistré avec le nom de fichier et dans la bibliothèque saisis en paramètre.

De même, d'autres fichiers sont susceptibles de contenir temporairement des données bancaires (FRTVINT, FRTVCOM).

Ces fichiers peuvent être purgés par et sous le contrôle de l'utilisateur lors de leurs demandes d'épuration (Option : Comptabilité tiers, Règlements tiers, Comptabilisation/sortie sur support et enfin Sortie des virements sur support).

Lors de la génération des **LCR magnétiques**, les données servant à générer le fichier sont stockées dans le fichier FGPVIRT. Ces zones contiennent les données bancaires des tiers et sociétés concernés.

Lors de la sortie du fichier LCR magnétiques le fichier constitué est enregistré avec le nom de fichier et dans la bibliothèque saisis en paramètre.

Le fichier FGPVIRT peut être purgé par et sous le contrôle de l'utilisateur de lors de sa demande d'épuration (Option : Comptabilité tiers, Gestion du portefeuille et enfin Sortie sur support Portefeuille).

Remarque : les noms du fichier et de la bibliothèque peuvent être pré-paramétrés et non modifiables. Pour plus de détail, se référer à la documentation suivante : **Infor Anael Finance iSeries – Gestion des mots de passe**, dans le chapitre 1 et le paragraphe - Les sorties fichiers.

Principe général

L'administrateur du système IBM i doit dans un premier temps créer un profil utilisateur iSeries (i.e. USRPRF) avec les particularités suivantes :

- Pour Anael Finance iSeries 6.2
 - Le programme initial doit être JPAM01C de la bibliothèque JPAMOBJ

- Pour Anael Finance iSeries 7.0
 - Les groupes supplémentaires doivent être AULSECOFR et AULUSER
 - Le programme initial doit être CWSINITIAL de la bibliothèque AULAMP3 (si le profil iSeries est défini avec Possibilité Restreinte à Oui)
 - La description de travail doit être QIWSJOBDD de la bibliothèque QGPL
 - Il est impératif que ce profil ait les droits à la commande CHGSYSLIBL

Dans l'application JPAM, il est nécessaire pour accéder à l'application de créer les informations suivantes :

- Pour Anael Finance iSeries 6.2
 - Il faut vérifier que la clef de licence pour le produit 'AX' et la version '6' a bien été enregistrée. Cette clef donne le droit d'accéder à l'application Anael Finance iSeries V6 pour les modules choisis. (Option 04 Les clefs de licence du menu général)

- Pour Anael Finance iSeries 7.0
 - Il faut vérifier que la clef de licence pour le produit 'AX' et la version '7' a bien été enregistrée. Cette clef donne le droit d'accéder à l'application Anael Finance iSeries V7 pour les modules choisis. (Option 04 Les clefs de licence du menu général)

- Il faut créer un utilisateur (Identique au profil utilisateur iSeries) en lui affectant le code application 'AX' qui est défini dans le fichier des applications et une famille si besoin qui est définie dans le fichiers des familles (Option 02 Les utilisateurs du menu 02 La confidentialité du menu général)

Les droits d'accès aux options des menus peuvent être gérés soit par famille, soit par utilisateur.

Afin de contrôler les autorisations, il est possible d'éditer un état ou faire une sortie fichier des droits accordées.

Pour plus de détails, se référer à la documentation suivante : **Jpam iSeries – Gestion de la confidentialité** (avril 2018)

Gestion des droits

Droits d'accès sur les références

Anael Finance iSeries V6R2 et V7R0 permet d'exploiter une « Gestion des droits » par la saisie du mot de passe qui peut être créé par société ou pour une liste de sociétés et d'établissements (en fonction de la constante PAN820-Confidentialité par société).

La création d'un profil que l'on rattache au mot de passe permet d'autoriser ou exclure toutes les options de menu. De plus, pour les traitements de maintenance des fichiers de référence, il est possible d'autoriser ou d'interdire les actions suivantes :

- La création des enregistrements
- La modification des enregistrements
- La suppression des enregistrements
- La visualisation des enregistrements

Il est également possible d'autoriser la saisie et/ou la visualisation des comptes généraux, des centres analytiques, des natures analytiques, etc.

Toutes les autorisations possibles sont paramétrées dans la table 'AU' qui contient les valeurs suivantes :

- AETAB Autorisation/établissement dans consultation
- ALISTE Blocage Màj code liste mots de passe toutes sociétés
- BLOCNOTE Autorisation au bloc note (TI/PC/CI)
- CESSION Ecran de cession des fiches d'immobilisations
- CONSO Ecran consolidation des fiches d'immobilisations
- ECONOM Ecran économique des fiches d'immobilisations
- EDTJAL Edition des journaux/type A, B, C, L, O, P, R, V, Y
- FISCAL Ecran fiscal des fiches d'immobilisations

- IAS/IFRS Ecran IAS/IFRS des fiches d'immobilisations
- MODSTE Société modifiable en saisie des écritures, ST=Oui et ' '= Non
- PAN260DM Non autorisé au code demande dans le SUIVI RECAP DES TIERS
- PAN300 Autorisation type de saisie B, C, D, E, F, G, H, I, J, S, T, X, W
- PAN350 Autorisation toutes sociétés (LI/CO/MJ)
- PAN365 Màj anomalie batch toutes lignes (MA)
- PAN460DM Non autorisé au code demande dans les TRAITEMENTS MULTIPLES
- PAN500 Options consultations (AZ/LE/LI/RC/RE/CL/NO)
- PAN508 Blocage délettrage (F11) en interactif
- PAN510 Modification/Suppression/Copie de pièce F5, F8, F11 (MO/AN/CO)
- PAN532 Contrôle lettrage toutes sociétés
- PAN536 Contrôle pièces internes toutes sociétés
- PAN580 Options consultations par matricule ou regroupement (AZ/LI)
- PAN650 Edition des grands livres G, C, F, I
- PAN660 Edition des balances B, G, C, F, I
- PAN660DM Non autorisé au code demande dans les BALANCES
- PBT010 Autorisation batch tiers pour toutes les sociétés
- PGP260 Sortie sur support (RE = RÉEXTRACTION)
- PGP400 Sortie sur support (RE = RÉEXTRACTION)
- PMS100 Modification regroupement tiers (FE/SI/ST/TI)
- PRB520 Rapprochement bancaire selon niveau de visu/saisie
- PRT100 Edition des règlements tiers C, F, I, DE = DEFINITIF
- PRT200 Sortie sur support (RE = RÉEXTRACTION)
- PRT260 Sortie sur support (RE = RÉEXTRACTION)
- PRT450 Règlements tiers étendus (A/CA/CD/E/M/R/T)
- PSA010 Compensation (DE = DEFINITIF)
- PVT300 Saisie des virements de trésorerie C
- REPORTING Ecran reporting des fiches d'immobilisations
- SBQE Saisie sur banque selon niveau de saisie de la banque
- SCGEN Saisie sur compte selon niveau de saisie du compte
- SETAB Saisie sur établissement selon codes établissements autorisés
- SJAL Saisie sur journal selon niveau de saisie du journal
- SNAT Saisie sur nature analytique selon niveau de saisie de la nature
- SSECT Saisie sur centre analytique selon niveau de saisie du centre
- SSEQ Gestion des séquences selon niveau de la séquence
- SUPERDM Superviseur des codes demandes
- SUPERDO Superviseur des droits à l'oubli
- TYPEEXTRA Autorisation type extra comptable (S/E)

- VBQE Consultation des banques selon niveau de visualisation de la banque
- VCGEN Consultation des comptes selon niveau de visualisation du compte
- VNAT Consultation des natures analytiques selon niveau visualisation de la nature
- VSECT Consultation des centres analytiques selon niveau de visualisation du centre
- VSYMB Consultation des centres destination selon niveau de visualisation du centre

Ces autorisations sont paramétrées par le code action 'NI' (gestion des niveaux) dans la mise à jour des mots de passe.

L'autorisation 'SUPERDO' (mai 2018) permet de gérer l'autorisation des options suivantes :

- La mise à jour des données personnelles exportables
- La mise à jour des demandes de droit à l'oubli
- Les exportations des données personnelles. Celles-ci correspondent aux options suivantes :
 - Le code action 'DP' dans la mise à jour des tiers
 - L'extraction des informations tiers
 - L'extraction des données métiers
 - L'exportation des informations bancaires tiers

La production des fichiers résultants peut être protégée en interdisant l'option de menu par le paramétrage d'un profil que l'on rattache au mot de passe. La réextraction d'un fichier peut être protégé par les autorisations :

- PGP200, qui correspond à la sortie du fichier des LCR magnétiques
- PGP260, qui correspond à la sortie du XML des prélèvements SEPA
- PRT200, qui correspond à la sortie des fichiers des virements CFONB
- PRT260, qui correspond à la sortie des XML des virements SEPA

Pour plus de détail, se référer à la documentation suivante : **Infor Anael Finance iSeries – Gestion des mots de passe.**

Liste de contrôle des droits

Pour vous permettre de vérifier périodiquement les droits d'accès accordés à un utilisateur, il existe deux éditions.

La liste des mots de passe

Elle permet d'éditer les informations générales du mot de passe et informations complémentaires suivantes :

- Le détail des niveaux autorisés

- Le détail des sociétés autorisées si la confidentialité n'est pas gérée par société
- Le détail des sorties fichiers
- Le détail des zones modifiables

La liste des menus

Elle peut être demandée à partir de l'option de mise à jour des profils et permet d'éditer pour un profil donné toutes les options de menu avec les autorisations suivantes :

- En face chaque option de menu, si celle-ci est autorisée ou pas (par le caractère 'O' ou 'N')
- Si autorisée, les caractères '*' permet de signaler qu'il existe des autorisations particulières qui peuvent être les suivantes :
 - Création autorisée (O ou N)
 - Modification autorisée (O ou N)
 - Suppression autorisée (O ou N)
 - Visualisation autorisée (O ou N)

Pour plus de détail, se référer à la documentation suivante : **Infor Anael Finance iSeries – Gestion des mots de passe.**

Données Cryptées

Il n'existe pas de données cryptées dans Anael Finance iSeries.

Traçabilité des fichiers de références

Dans Anael Finance iSeries V6R2 et V7R0 un traitement de traçabilité des références est disponible. Il s'agit d'un module complémentaire.

Ce traitement consiste à tracer les modifications de la base de données sur les principaux fichiers de paramétrage de Anael Finance iSeries. Les mises à jour des enregistrements des fichiers (création, modification ou suppression) peuvent être éditées sur des états de contrôle, puis consultées. Ces enregistrements tracés peuvent faire l'objet d'une épuration à une date limite.

Ce traitement permet de tracer les mises à jour sur :

- Les paramètres de base de la traçabilité (activation, désactivation de la traçabilité)
- La base comptabilité générale
- La base tiers
- Les approbateurs du workflow des bons à payer

Les principaux traitements de la traçabilité sont les suivants :

- **Consultation de la traçabilité** : elle permet d'afficher toutes les mises à jour (Création, modification et suppression) qui ont été effectuées sur les enregistrements des fichiers de référence relatifs à la base sélectionnée. Dans le cas de la consultation des paramètres « modifiés », toutes les zones du fichier sont affichées avec la situation « avant » et « après » modification. Un filtre permet d'affiner la sélection des enregistrements en cochant un ou plusieurs critères modifiés sur le fichier de paramétrage.
- **Editions de la traçabilité des fichiers de références** : ces états de contrôle permettent de restituer les mises à jour (création, modification et suppression) effectuées sur les enregistrements des fichiers de référence relatives à la base sélectionnée. Le traitement génère un état de contrôle par fichier de référence. Les zones qui ont été modifiées dans la base apparaissent avec '*' à gauche de la zone sur les états de contrôle.
- **Epuration de la traçabilité** : elle consiste à sélectionner une base à traiter, puis à épurer les enregistrements tracés jusqu'à une date limite. Les fichiers épurés correspondent aux fichiers suivants :

- Le fichier de traçabilité qui mémorise la clé principale de l'enregistrement et le type de modification (C, M ou S)
- Les fichiers de traçabilité qui mémorisent le détail des enregistrements avant une modification (M) ou avant une suppression (S).

Les fichiers de paramétrage qui peuvent faire l'objet d'une traçabilité sont les suivants :

Paramètres de traçabilité

Base de comptabilité générale

- Les règles de gestion générales
- Les comptes généraux et les comptes généraux par exercice
- Les imputations analytiques par défaut sur compte général

Base de comptabilité auxiliaire

- Les séquences
- Les tiers
- Les règles de gestion
- Les domiciliations bancaires
- Les factorings supplémentaires
- Les adresses complémentaires
- Les compléments DAS2

Base du workflow des BAP

- Les approbateurs

Pour plus de détail, se référer à la documentation suivante : **Infor Anael Finance iSeries – Traçabilités.**

